Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260211-DEL2026_02-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Février à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 4 Février 2026.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme BAUCHE Laëtitia, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) : M. GUILLAUME Frédéric, M. SAINT-AIGNAN Willy

A été nommée secrétaire : Mme NIZAN Windy

2026/02 – Attribution - Mission de maitrise d'œuvre Lotissement le Grand Clos

La commune a décidé la réalisation du lotissement le Grand Clos situé rue des Maisons Guilloux / Rue Clos du Marché.

La consultation relative à la mission de maitrise d'œuvre a eu lieu du 10 Novembre au 09 décembre 2025.
Après analyse des offres conformément au règlement de consultation, il est proposé de retenir le cabinet Géo Bretagne Sud (VANNES) pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 24 200 € HT.

Il est proposé :

- D'ATTRIBUER la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement communal « le Grand Clos » situé rue des Maisons Guilloux / Rue Clos du Marché au Cabinet GEO BRETAGNE SUD (VANNES) pour un montant de **24 200 € HT,**
- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer les documents relatifs à la consultation et tous autres documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2026
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

